

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_072 : MARCHES / PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SÉLECTION D'UN COURTIER D'ASSURANCES ET D'UN ASSUREUR EN CHARGE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT POUR L'AÉROPORT D'AURILLAC-TRONQUIÈRES

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Propriétaire et exploitante en régie directe de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) adhère à l'Union des Aéroports Français (UAF), association nationale qui regroupe la quasi totalité des plateformes aéroportuaires sans distinction de taille ou d'activité. Cette structure propose à ses membres des ressources et services supports que chacun d'entre eux, et notamment pour les plus modestes, ne pourrait détenir ou organiser seul.

Dans ce cadre et afin de couvrir les risques spécifiques aux activités aériennes, un groupement de commandes a été constitué sous l'égide de l'UAF pour contractualiser le marché de la police d'assurance Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome. Cette convention, à laquelle la CABA est partie prenante depuis 2013, et le contrat qui en découle arrivent à échéance le 31 janvier 2024.

Une nouvelle consultation en vue de la désignation d'un courtier et d'un assureur pour la période 2024-2029 doit donc être lancée aujourd'hui et permettre d'étendre les garanties

pouvant être souscrites par les adhérents au groupement.

La nouvelle convention de groupement aujourd'hui proposée vise à organiser la consultation et à attribuer le contrat d'assurance relatif à la Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome (RC Générale). Dans un premier temps, il s'agira de désigner le courtier en charge de la gestion et du placement du programme commun RC Exploitant d'Aérodrome, puis dans un second temps, de désigner l'assureur en charge de l'apérition du programme commun RC Exploitant d'Aérodrome.

La convention de groupement prévoit également une consultation pour un programme RC Atteintes à l'Environnement pour laquelle, comme précédemment, un courtier sera d'abord désigné pour être en charge de la gestion et du placement du programme commun RC Atteintes à l'Environnement, puis par la suite permettra la désignation de l'assureur en charge de l'apérition du programme commun RC Atteintes à l'Environnement.

L'UAF a proposé à la CABA de poursuivre sa participation au nouveau programme RC Exploitant d'Aérodrome et Atteintes à l'Environnement UAF en signant la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

La Société Anonyme Aéroports de la Côte d'Azur (ACA), exploitant des aéroports de Nice, Cannes et Saint-Tropez, est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Une fois le groupement de commandes constitué, le coordonnateur procède au lancement de l'appel d'offres courtier et assureur en publiant un avis d'appel public à concurrence au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

La procédure se déroule alors en deux étapes :

- sélection d'un courtier qui sera chargé de gérer les sinistres et les formalités administratives (contrats et attestations) ainsi que de rechercher les assureurs proposant les meilleures garanties et les meilleurs tarifs sur tout le marché ;

- sélection d'un apériteur (assureur principal) puis placement de certains risques auprès de co-assureurs.

La Commission d'Appel d'Offres du Groupement est présidée par le représentant du coordonnateur, elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du Groupement qui dispose d'une telle commission.

Pour chacune des deux procédures négociées, chacun des membres du Groupement est chargé de notifier le marché au titulaire retenu à l'issue de la procédure commune dans le respect des procédures propres à chacun des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes pour la sélection d'un courtier d'assurance et d'un assureur en charge du programme commun de Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome et Atteintes à l'Environnement, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer la convention constitutive ainsi approuvée et les marchés qui en découleraient afin de garantir la couverture civile de la CABA à l'égard des risques afférents et propres aux activités aéroportuaires.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.